

Le budget—M. LeBlanc

M. le vice-président: La Chambre passe maintenant au débat. Le député de Parry Sound-Muskoka (M. Darling).

M. Darling: Monsieur le Président, je suppose que vous ne me permettez pas d'interroger le ministre maintenant que j'ai la parole afin de poursuivre le débat.

M. le vice-président: Voici. Puisque le ministre n'a pas épuisé son temps de parole, la Chambre pourrait, du consentement unanime, prolonger la période des questions. Est-ce d'accord?

Des voix: D'accord.

M. Fisher: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je voudrais savoir si vous demandez le consentement unanime en vue de prolonger la période des questions pour le temps que le ministre n'a pas encore épuisé.

M. le vice-président: C'est une bonne question. La prolongation se décide du consentement unanime. Il s'agit d'être raisonnables en tout temps. Le ministre disposait encore de dix minutes. Si la Chambre souhaite prolonger de dix minutes la période des questions et des observations, je verrai s'il y a consentement unanime. Est-ce entendu?

Des voix: D'accord.

M. Fisher: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. On me dira que je veux couper les cheveux en quatre, mais l'expérience m'a appris qu'il valait mieux bien préciser les choses. Si vous demandez une prolongation de dix minutes seulement, je suis parfaitement d'accord.

M. le vice-président: La présidence s'efforce toujours d'être utile dans de tels cas. Je pensais avoir demandé s'il y avait consentement unanime pour prolonger au besoin de dix minutes la période des questions. Est-ce d'accord?

Des voix: D'accord.

M. Darling: Monsieur le Président, je suis ravi de voir que le ministre est à la Chambre et d'apprendre qu'il a pris la parole devant l'ACHDU hier à Québec. Je félicite moi aussi le courageux ministre des Finances (M. Lalonde) des mesures proposées dans le budget pour aider l'industrie du bâtiment, par exemple la protection des taux d'intérêt et la possibilité offerte aux propriétaires de liquider leurs emprunts hypothécaires sans être obligés de payer une amende excessive. Comment le discours du ministre devant l'ACHDU a-t-il été accueilli? Qu'est-ce que l'Association a pensé des propositions budgétaires? Trouve-t-elle qu'elles vont assez loin? Pendant la période des questions aujourd'hui, on a dit qu'il y avait un taux de chômage de 33 p. 100 dans l'industrie du bâtiment, ce qui est tragique. Cette industrie est très importante pour l'économie du Canada. Je pense que le ministre se souvient de l'époque où le gouvernement y mettait plus de cœur, où il accordait une subvention spéciale de \$3,000 à la construction des logements. Voilà ce qu'on pouvait appeler une infusion. Je suis persuadé qu'il a récupéré ces \$3,000 au centuple en ventes de maisons, en impôt sur le revenu, en taxe de vente, etc.

• (1600)

J'aimerais que le ministre nous dise ce qu'il pense d'une incitation de ce genre pour réveiller l'économie, qu'il nous dise également ce que l'ACHDU aimerait.

M. LeBlanc: Monsieur le Président, j'aurais donné avec plaisir mon accord à ce que le député poursuive, sachant l'intérêt qu'il porte à ce sujet qu'il connaît si bien.

Je ne suis pas très bien placé pour parler au nom de l'ACHDU. Je ne puis qu'interpréter l'accueil qu'elle a réservé à mon discours. Et puisque la modestie m'empêche de qualifier cet accueil, je dirai que mon discours a été accueilli dans l'esprit même où il a été fait.

Je peux dire au député qu'au moins deux des idées, celle du plan de protection des taux hypothécaires et celle d'un titre à garantie hypothécaire qui ferait lancer des hypothèques à plus long terme, ont été soumises à l'ACHDU, qui leur a accordé son entier appui. Je pense qu'elle était en faveur de la mesure accordée par mon collègue le ministre de la Consommation et des Corporations (M^{me} Erola) sur la question du rachat d'une hypothèque à taux d'intérêt élevé.

Je dirai que l'Association nationale a affirmé, dans le discours du président entrant, qu'elle n'était pas en faveur pour l'instant de la stimulation de \$3,000. Elle s'est prononcée catégoriquement contre une augmentation du déficit, estimant que malgré les avantages qu'elle pourrait apporter, une subvention de \$3,000, du genre de celle d'il y a un an, aurait un effet négatif à long terme sur le secteur du logement si elle déclenchait une remontée des taux d'intérêt.

L'appui qu'elle apporte au plan de protection des taux hypothécaires est motivé en grande partie par le souci qu'elle a comme nous, je pense, de rétablir ou de faire naître un climat de confiance et de sécurité dans cette industrie, spécialement chez les acheteurs éventuels.

Comme je le disais il y a quelques mois, j'estime que c'est un psychologue qu'il faudrait pour rassurer les gens, plutôt qu'un économiste. Il faut répandre l'idée que si l'on place de l'argent dans une maison ou dans un autre bien du même genre aussi coûteux, il faut avoir au moins la garantie que les fluctuations d'intérêt que nous avons connues il y a un certain temps, et que j'ai évoquées dans mon discours, ne mettront pas les acheteurs en difficulté.

J'espère avoir répondu à la question du député.

M. le vice-président: A l'ordre, s'il vous plaît. La réponse a été passablement longue. La parole est au député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert).

M. Lambert: Monsieur le Président, le ministre pourrait-il nous dire quelles conséquences aura, d'après lui, sur les mises en chantier dans le secteur de la construction domiciliaire l'augmentation de 1 p. 100 de la taxe d'accise sur les matériaux de construction, lorsque celle-ci entrera en vigueur? C'est là une des taxes qu'on a réussi à bien cacher dans le budget de l'année dernière. Les conséquences sur les recettes de l'État en seront fort intéressantes, à en croire le ministre des Finances (M. Lalonde), car cette augmentation de 1 p. 100 portera la taxe de vente sur les matériaux de construction à 6 p. 100.